



**RÈGLEMENTS DE LA
BY-LAWS OF THE** **Municipalité du Canton de Gore**

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ D'ARGENTEUIL
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE GORE**

RÈGLEMENT NUMÉRO 262

**DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE
SEPT CENT SOIXANTE-DOUZE MILLE DOLLARS
(772 000 \$) POUR L'ACHAT DE TERRAINS POUR FIN
MUNICIPALE**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire faire l'acquisition du lot 5 317 934 qui est stratégiquement situé au croisement de la route 329, du chemin Braemar et du chemin Cambria.

CONSIDÉRANT QUE le lot est identifié dans le plan particulier d'urbanisme de la municipalité comme un bien à acquérir à des fins municipales.

CONSIDÉRANT QUE la grandeur, l'emplacement et le zonage du lot répondent aux besoins d'aménagement proposés par la municipalité, c'est-à-dire pour l'aménagement d'un commerce répondant aux besoins des résidents ou l'aménagement d'infrastructures municipales.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a négocié un prix d'achat pour ce lot de sept cent mille dollars (700 000 \$), dont trente-cinq mille (35 000 \$) sera pris du fonds de croissance de la municipalité, et ce, conditionnel à l'acceptation du présent règlement d'emprunt.

CONSIDÉRANT QU'il est à noter que l'évaluation actuelle de la propriété a été établie avant que des travaux d'excavation et de dynamitage ne soient effectués pour rendre le terrain accessible et prêt pour l'exploitation commerciale.

CONSIDÉRANT QU'un évaluateur agréé sera mandaté pour déterminer la valeur réelle de la propriété.

CONSIDÉRANT QUE l'achat du terrain permet d'éviter de futures procédures d'expropriation qui sont coûteuses et souvent déplaisants pour l'exproprié qui a investi dans le terrain.

CONSIDÉRANT QU'en achetant la propriété, la municipalité peut également protéger et mettre en valeur le milieu humide situé sur le terrain.

CONSIDÉRANT QUE le diocèse anglican de Montréal a fait une proposition au Conseil concernant la vente de l'église Holy Trinity, de la salle paroissiale et des cimetières (Shrewsbury et Lakefield);

CONSIDÉRANT QUE la municipalité utilise la Salle Trinity à titre de salle communautaire et salle du Conseil depuis plus de vingt ans;

CONSIDÉRANT QUE l'achat des lots jouent également un rôle important dans l'atteinte des objectifs énoncés dans le plan particulier d'urbanisme de la municipalité.



**RÈGLEMENTS DE LA
BY-LAWS OF THE** **Municipalité du Canton de Gore**

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire faire l'acquisition des lot 5 317 936, 5 319 025, 5 319 026 et 5079979 qui inclut les cimetières Shrewsbury et Cambria ainsi que l'Église Trinity et la Salle Communautaire Trinity.

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 20 novembre 2023 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance ;

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil 72 heures préalablement à la séance d'adoption du présent règlement ;

CONSIDÉRANT QUE des copies du règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance ;

CONSIDÉRANT QUE le maire-suppléant fait la présentation du règlement conformément aux exigences du Code municipal du Québec (C-27.1) et explique les changements suivants entre le projet de règlement et le règlement adopté, soit :

- Le montant du dépôt, soit 35 000 \$ a été retiré de l'emprunt et sera imputé au fonds de croissance, modifiant le montant emprunté pour l'achat du terrain sur la route 329 (lot 5 317 934) de 700 000 \$ à 665 000
- L'ajout du montant de 75 000 \$ pour l'achat des terrains (lots 5 317 936, 5 319 025, 5 319 026) offert par le diocèse anglican de Montréal.
- L'ajustement des frais de notaires pour les deux actes de ventes
- L'ajustement des frais pour l'emprunt temporaire pour représenter l'augmentation du prêt
- L'ajustement des frais d'escompte (2 % du montant de l'emprunt)

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseillère Anselmo Marandola

APPUYÉ PAR : le conseiller Daniel Leduc

ET RÉSOLU à la majorité des conseillers (3) :

QUE le présent règlement soit adopté comme suit:

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le conseil municipal est autorisé à dépenser un montant n'excédant pas sept cent soixante-douze mille dollars (772 000 \$) pour l'achat du lot 5 317 934 situé au croisement de la route 329, du chemin Braemar et du chemin Cambria ainsi que les lots 5 317 936, 5 319 025, 5 319 026 appartenant au diocèse anglican de Montréal. Les lots sont identifiés au Plan Particulier d'Urbanisme de la municipalité (annexe « A ») comme étant des immeubles à acquérir et à conserver pour des fins municipales. La répartition des coûts est présentée dans l'estimation budgétaire fournie à l'annexe « B ».



**RÈGLEMENTS DE LA
BY-LAWS OF THE** **Municipalité du Canton de Gore**

ARTICLE 3

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 772 000 \$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 4

Le conseil est autorisé à emprunter une somme de 772 000 \$, sur une période de trente (30) ans afin d'acquitter les dépenses prévues au présent règlement.

ARTICLE 5

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances de cent pour cent (100 %) de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 6

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le Conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense, décrétée par le présent règlement, et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 7

Le Conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le Conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée, pour le versement de la subvention.

ARTICLE 8

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Scott Pearce,
Maire

Sarah Channell
Greffière-Trésorière



RÈGLEMENTS DE LA
BY-LAWS OF THE **Municipalité du Canton de Gore**

Avis de motion :	2023-11-20
Dépôt du projet de règlement :	2023-11-20
Adoption du règlement :	2023-11-23
Avis aux personnes habile à voter	2023-11-24
Registre:	2023-11-30
Dépôt des résultats de la procédure:	2023-12-04
Approbation du MAMH:	2024-
Avis de promulgation :	2024-
Date d'entrée en vigueur :	2024-



**RÈGLEMENTS DE LA
BY-LAWS OF THE** Municipalité du Canton de Gore
ANNEXE A

Programme particulier d'urbanisme (PPU)
Secteur du pôle local



RÈGLEMENTS DE LA
BY-LAWS OF THE **Municipalité du Canton de Gore**

[A large, diagonal blue line with a signature in the center, likely representing a signature or a placeholder for a signature.]

Programme particulier d'urbanisme

Secteur du pôle local

Décembre 2021



RÈGLEMENT 213-1 MODIFIANT
LE RÈGLEMENT SUR LE PLAN
D'URBANISME NUMÉRO 213

Municipalité de canton de Gore



Programme particulier d'urbanisme

Secteur du pôle local



Tyler Boyle, inspecteur municipal - chargé de projet
Dominique Aubry, directeur général adjoint

enclume

Andrée-Anne Coll, urbaniste OUQ - chargée de projet
Mathilde Prud'Homme, designer urbain
Sarah Hamel, aménagiste
Sylvain Dubois, urbaniste OUQ

Toutes les photos de ce document, sauf lorsque spécifié, ont été prises par l'Enclume ou appartiennent à la Municipalité de canton de Gore.

Les données géomatiques utilisées pour la réalisation des cartes ont été fournies par la Municipalité de canton de Gore et par la MRC d'Argenteuil.

Remerciements

Nous désirons remercier les membres du comité consultatif d'urbanisme pour leur précieuse collaboration et leur aide à la réalisation de ce document de planification.

11

Table des matières

1	Introduction
3	Contexte d'intervention
4	Limites du secteur visé par le PPU
5	Aperçu du contexte d'intervention
9	Diagnostic
9	Analyse FFOM
10	Carte synthèse du diagnostic
14	Vision et orientations
14	Vision d'avenir du pôle local
15	Concept d'organisation spatiale
16	Orientations et interventions
18	Présentation des interventions
18	Interventions - Secteur est
23	Interventions - Secteur ouest
28	Interventions - Secteur sud
29	Interventions - Mise en réseau
32	Programmes connexes au PPU
33	Modifications réglementaires
35	Plan d'action

La municipalité de canton de Gore est reconnue pour la richesse de ses paysages naturels, son héritage anglo-saxon et l'esprit de communauté qui anime sa population.

À l'instar d'autres villages des Laurentides, le territoire de Gore est hautement convoité depuis quelques décennies. Les abords des nombreux lacs qui se trouvent sur son territoire sont particulièrement attractifs. Si la municipalité accueille historiquement une population saisonnière nombreuse, la situation semble se renverser peu à peu. En effet, de plus en plus de résidents décident d'élire domicile à Gore tout au long de l'année et la pandémie de COVID-19 semble avoir accéléré le processus en facilitant le recours au télétravail.

Confronté à cette croissance démographique rapide qui s'accompagne d'une forte pression de développement sur des territoires naturels souvent sensibles et constatant que les besoins locaux en termes de commerces et de services évoluent, les instances municipales ont choisi de mettre en place un programme particulier d'urbanisme (PPU) pour le pôle local de Gore. Cet outil urbanistique permet à la municipalité de se doter une vision d'avenir qui permettra d'orienter l'aménagement et le développement aux abords du chemin Cambria et d'une partie de la route 329.

La réalisation du PPU pour le pôle local s'est déroulée au cours de l'année 2021. Le processus d'élaboration du document a impliqué plusieurs membres de l'équipe municipale, les citoyens siégeant sur le comité consultatif d'urbanisme (CCU) ainsi que les élus municipaux. Conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LRQ, c. A-19.1), son adoption est précédée par une consultation publique où les citoyens sont invités à se prononcer sur le contenu du document.

Le PPU comprend une brève présentation du contexte d'intervention, un diagnostic territorial, l'énoncé de la vision d'avenir et des orientations d'aménagement ainsi qu'une présentation des interventions. Enfin, certains éléments de mise oeuvre se trouvent dans les dernières sections du document, soit les programmes connexes au PPU ainsi qu'un plan d'action.

Un programme particulier d'urbanisme (PPU), c'est quoi?

Le programme particulier d'urbanisme, communément appelé PPU, est un document de planification qui vient préciser les intentions d'une municipalité à l'égard d'une partie de son territoire. Elle permet aux municipalités de se pencher sur certains secteurs qui requièrent une attention particulière, comme les cœurs villageois.

Le PPU fixe des objectifs d'aménagement et de développement pour l'avenir et propose des façons de les atteindre. Les actions qu'il met de l'avant peuvent prendre différentes formes. Il peut s'agir de la modification des règlements d'urbanisme, d'aménagements publics, d'acquisition d'immeubles ou encore de la mise en place de programmes ou de politiques.

Le PPU est aussi un outil de communication utile qui permet à la municipalité d'informer sa population sur les changements qu'elle envisage dans un secteur particulier et de demander son avis par l'entremise d'une consultation publique.

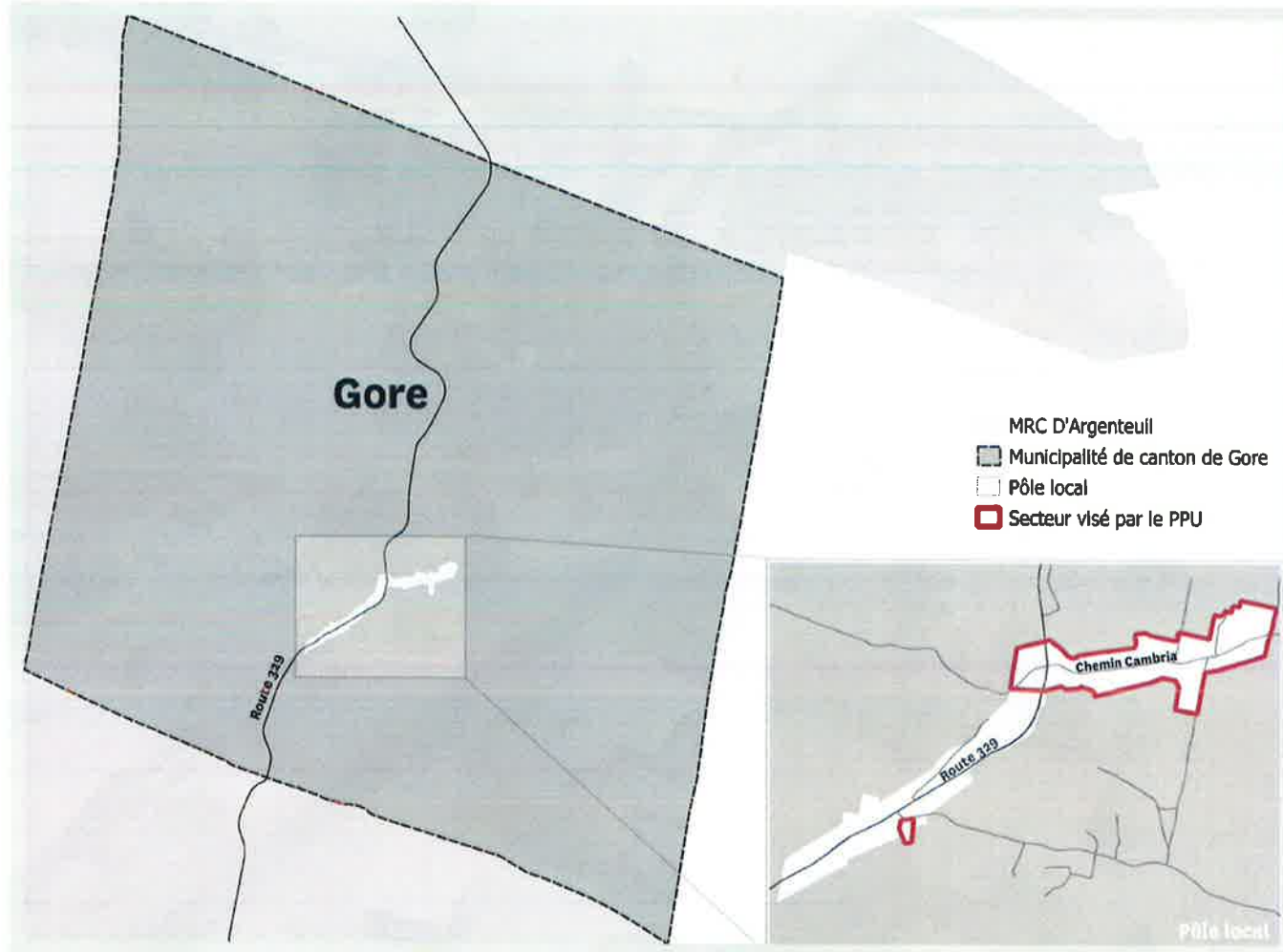


h

Le PPU du pôle local

Le pôle local de Gore désigne toute la partie du territoire situé à l'intérieur du secteur prioritaire d'aménagement de la municipalité. Il se situe le long de la route régionale 329 entre la rue Sunrise, au sud-ouest du canton, et le chemin Cambria, plus au nord. Il se prolonge sur le chemin Cambria vers l'est jusqu'au chemin Rodgers.

Le pôle local comprend le cœur villageois de Gore qui se déploie aux abords du chemin Cambria, sur une distance d'environ 1 kilomètre, près du croisement avec la route 329. À l'image du reste de la municipalité, le cœur villageois de Gore, l'ancien village de Lakefield, est caractérisé par la faible densité de son cadre bâti et un environnement naturel omniprésent.



Carte 1 : Localisation du pôle local dans le canton de Gore

Limites du secteur visé par le PPU

Dans le cadre de la mise en place d'un PPU pour le pôle local de la municipalité de canton de Gore, le secteur d'intervention se limite aux abords du chemin Cambria entre la route 329 et le chemin Rodgers. Les terrains à l'intersection de la route 329 et du chemin Braemar sont aussi inclus dans la zone d'intervention. Finalement, un deuxième secteur situé au sud de l'intersection de la route 329 et du chemin du Lac Chevreuil, soit l'entrée nord du parc du Lac Beattie, est également l'objet de cette planification détaillée.



Carte 2 : Localisation du secteur visé par le PPU



Aperçu du contexte d'intervention

1. Vue aérienne du pôle local, vers l'ouest. On voit aux abords du chemin Cambria les principaux bâtiments institutionnels de la municipalité. On remarque également le terrain vacant au coin de la route régionale et du chemin Braemar (qui se situe dans le prolongement du chemin Cambria).
2. L'église Holy Trinity qui borde le lac Dawson est entourée d'un cimetière et est adjacente au petit centre communautaire.
3. Cette maison de type Boomtown est située au 5, chemin Cambria. Son architecture témoigne de la période éclectique victorienne. Il s'agit de l'un des rares spécimens de bâti ancien dans le pôle local.
4. L'Hôtel de Ville de la Municipalité de canton de Gore se situe sur le chemin Cambria à proximité de la route 329. À l'arrière, on retrouve le garage municipal (service de Voirie).
5. La caserne de pompiers qui côtoie l'Hôtel de Ville dessert un large territoire.
6. Quelques résidences privées bordent le chemin Cambria. Près de l'hôtel de ville, celles-ci sont rapprochées et implantées en bordure de la route. Ailleurs dans le pôle local, elles sont plutôt dispersées le long du chemin et implantées sur de grands terrains boisés.





7

7. Vue aérienne du pôle local, vers l'est. On voit le parc municipal et quelques résidences privées qui bordent le chemin Cambria. On aperçoit également le chemin des Boisés qui grimpe vers le nord et qui accueille un lotissement résidentiel (hors PPU), ainsi que le chemin Sideline qui va vers le sud et sur lequel se trouve l'écocentre.



8

8. Le parc municipal et ses installations communautaires et sportives. Le bâtiment qui se trouve au coeur de l'espace vert accueille une garderie (CPE).



9

9. Un pavillon abrite des équipements d'entraînement extérieur dans le parc municipal.



10

10. Près de l'entrée est du parc municipal, on retrouve les jardins communautaires, le parc à chien ainsi qu'un petit terrain de soccer.



11

11. Des jeux pour enfants fabriqués à base de rondins de bois dans le parc municipal.



12

12. L'entrée de l'écocentre se trouve sur le chemin Sideline.

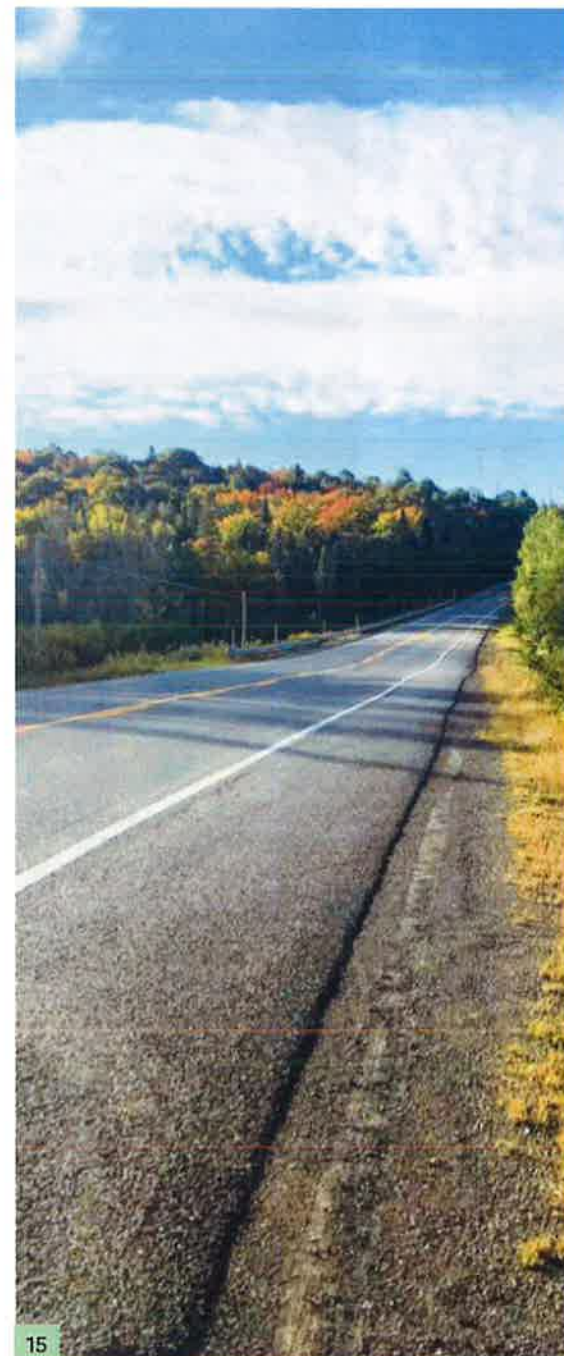


13

- 13. Immeuble se trouvant dans le pôle local, près de l'entrée nord du parc du lac Beattie.
- 14. Logo du parc du lac Beattie, nouveau parc nature dont la création est issue d'une collaboration entre la Municipalité de canton de Gore et la Ville de Lachute.
- 15. Vue de la route 329 qui permet d'accéder au pôle local. Son accotement asphalté est de plus en plus utilisé par les cyclistes, nombreux dans la région.



14



15





Portrait du territoire

L'élaboration du PPU a été précédée par la réalisation d'un portrait du territoire visé. Ce portrait s'est intéressé au contexte d'intervention du PPU, au profil sociodémographique et économique de la population de Gore et à l'historique du territoire. Il fait aussi état des caractéristiques du territoire en termes d'usages et de tissu urbain, d'infrastructures de transport et de mobilité, de milieux naturels et aborde les dynamiques locales et régionales, notamment d'un point de vue touristique et communautaire. Pour chacune des thématiques abordées, des enjeux ont été identifiés.

Cette analyse du territoire a permis d'établir un diagnostic identifiant les grandes forces, faiblesses, opportunités et menaces (FFOM) du territoire de la municipalité de canton de Gore. La première partie du PPU présente ainsi le résultat de cette analyse du territoire. L'ensemble du portrait a été, quant à lui, consigné dans un document annexe accessible sur le site Web de la municipalité.

Analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces (FFOM)

L'analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces (FFOM) se base sur le portrait de la municipalité et contribue à définir la vision et les objectifs d'aménagement pour le pôle local.

Les **forces** sont les attributs positifs ou les atouts actuels du secteur villageois. Elles constituent des éléments à valoriser ou à consolider. Les **faiblesses** sont les problèmes liés aux caractéristiques locales qui limitent le développement de la municipalité et la qualité de vie de ses résidents. Les forces et les faiblesses sont importantes à identifier puisqu'elles contribuent aussi bien les unes que les autres à mettre le doigt sur les enjeux auxquels fait face la municipalité.

Les **menaces** et les **opportunités** sont, quant à elles, des éléments externes positifs et négatifs qui pourraient potentiellement avoir une influence sur la qualité de vie et le développement du secteur visé par le PPU et de l'ensemble de la municipalité.

Les forces, faiblesses, menaces et opportunités sont présentées ci-dessous sous forme de liste. Ils sont également représentés cartographiquement sur une carte présentant le territoire d'intervention du PPU (carte 3).

Forces

- La croissance démographique constante et exponentielle du nombre de résidents permanents.
- La proximité à la route 329, voie importante à l'échelle régionale qui relie les Pays-d'en-Haut et les Basses-Laurentides.
- Le cadre paysager attrayant dans lequel s'insère le pôle local.
- La proximité du pôle local au lac Dawson.
- Le dynamisme culturel et communautaire de Gore, notamment la communauté bénévole active du canton.
- La présence de réseaux de sentiers et de sites d'activités de plein air entretenus.
- Les multiples équipements de loisirs et sportifs qui composent le parc municipal (terrains de sport, terrain de jeu, parc canin, jardins communautaires, patinoire, etc.)
- L'intérêt patrimonial et le caractère de repère visuel de l'église Holy Trinity.

Faiblesses

- Le village de Gore est invisible et peu perceptible depuis la route 329.
- Le danger que constitue le passage de véhicules lourds et la haute vitesse sur le chemin Cambria.
- Le danger créé par la circulation à haute vitesse sur la route 329.
- L'absence de commerces et de services de proximité dans le pôle local.
- L'absence d'infrastructure de mobilité active.
- La dispersion des équipements communautaires et institutionnels le long du chemin Cambria.

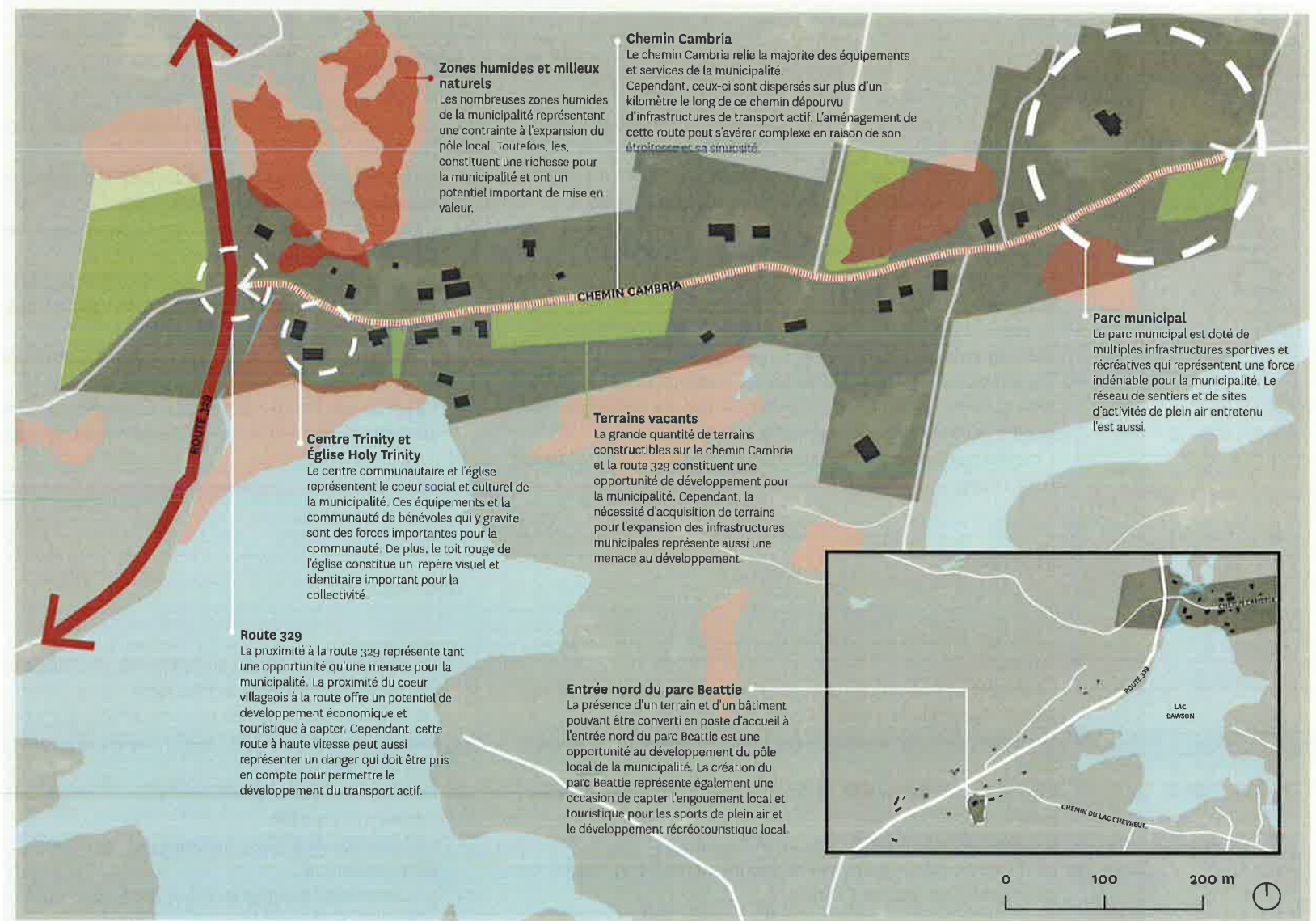
Opportunités

- La présence de terrains vacants sur le chemin Cambria et la route 329.
- Le transit important sur la route 329 représentant une clientèle commerciale potentielle à capter.
- L'attrait touristique existant des Laurentides amenant une clientèle touristique à capter.
- La tendance à l'achat local pour favoriser le développement de commerces et services complémentaires à ceux des pôles régionaux (Lachute et Morin Heights).
- L'engouement pour les sports de plein air et le développement récréotouristique local (parc du lac Beattie).
- La présence d'un terrain et d'un bâtiment pouvant être converti en poste d'accueil à l'entrée nord du parc Beattie.

Menaces

- La concentration de développements de villégiature autour des lacs sans lien avec le pôle local.
- La gestion provinciale de la route 329 qui peut compliquer la mise en œuvre de projets ayant une visée locale (sécurisation de l'intersection).
- La nécessité d'acquérir des propriétés privées pour le développement du pôle.
- La présence de milieux humides qui contraignent le développement.
- La complexité de mise en place d'infrastructures de mobilité active sur le chemin Cambria et à l'extérieur du pôle local (étroitesse, sinuosité et dénivelé de la route).

Diagnostic



Carte 3 : Synthèse du diagnostic



He

Un idéal à atteindre

Le PPU du pôle local de Gore esquisse une vision d'avenir pour les 15 prochaines années. Les orientations que décrit le document ainsi que les actions qui en découlent ont pour but l'atteinte de cette vision d'un pôle local...

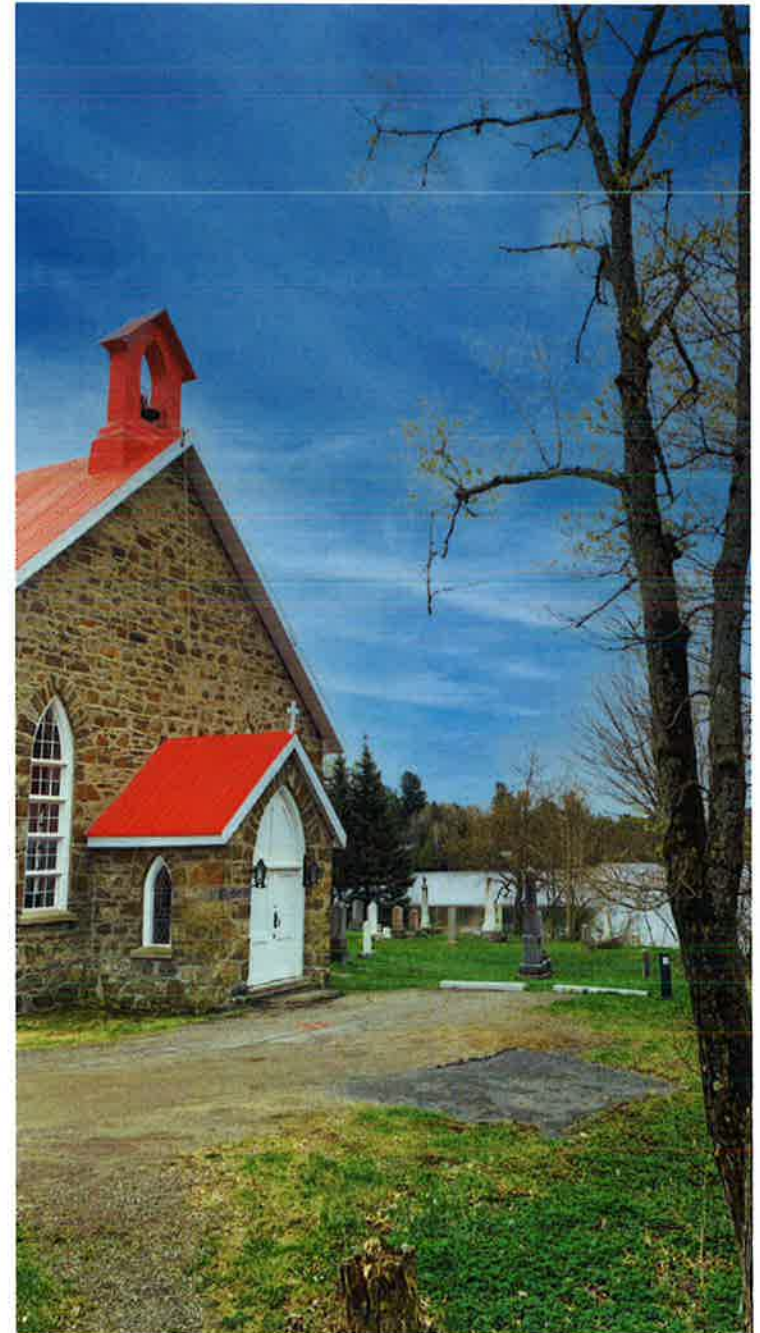
animé et convivial

accessible et sécuritaire

qui répond aux besoins locaux

respectueux du cadre naturel et bâti

Il s'agit ainsi de faire en sorte que la population locale et les visiteurs soient attirés par le pôle local de Gore. À travers les interventions que propose le PPU, ce dernier est appelé à jouer le rôle d'un véritable coeur villageois à l'échelle du canton.



Le concept d'organisation spatiale

La vision d'aménagement portée par le PPU vise à faire du pôle local de Gore une véritable centralité à l'échelle locale. Cette vision se décline en différentes orientations générales qui sont présentées à la page 16.

Pour atteindre cette vision, les actions que propose le document de planification sont de différentes natures et sont divisées en trois principaux secteurs d'intervention, comme le montre le concept d'organisation présenté à la carte 4. De plus, le PPU propose une mise en réseau des différentes interventions par des actions ciblant les réseaux de déplacements entre les différents lieux d'activités du pôle local.

Secteur ouest

Dans ce secteur, le PPU vise la consolidation de la vocation culturelle et la création d'espaces à vocation commerciale dans le pôle local.

Secteur est

Dans ce secteur, le PPU vise à renforcer la vocation communautaire du parc municipal et le déplacement du pôle civique et communautaire de Gore en face du parc.

Secteur sud

Ce secteur est composé de l'entrée nord du parc Beattie qu'il s'agit de bien identifier et de réaménager de façon attractive et utilitaire.

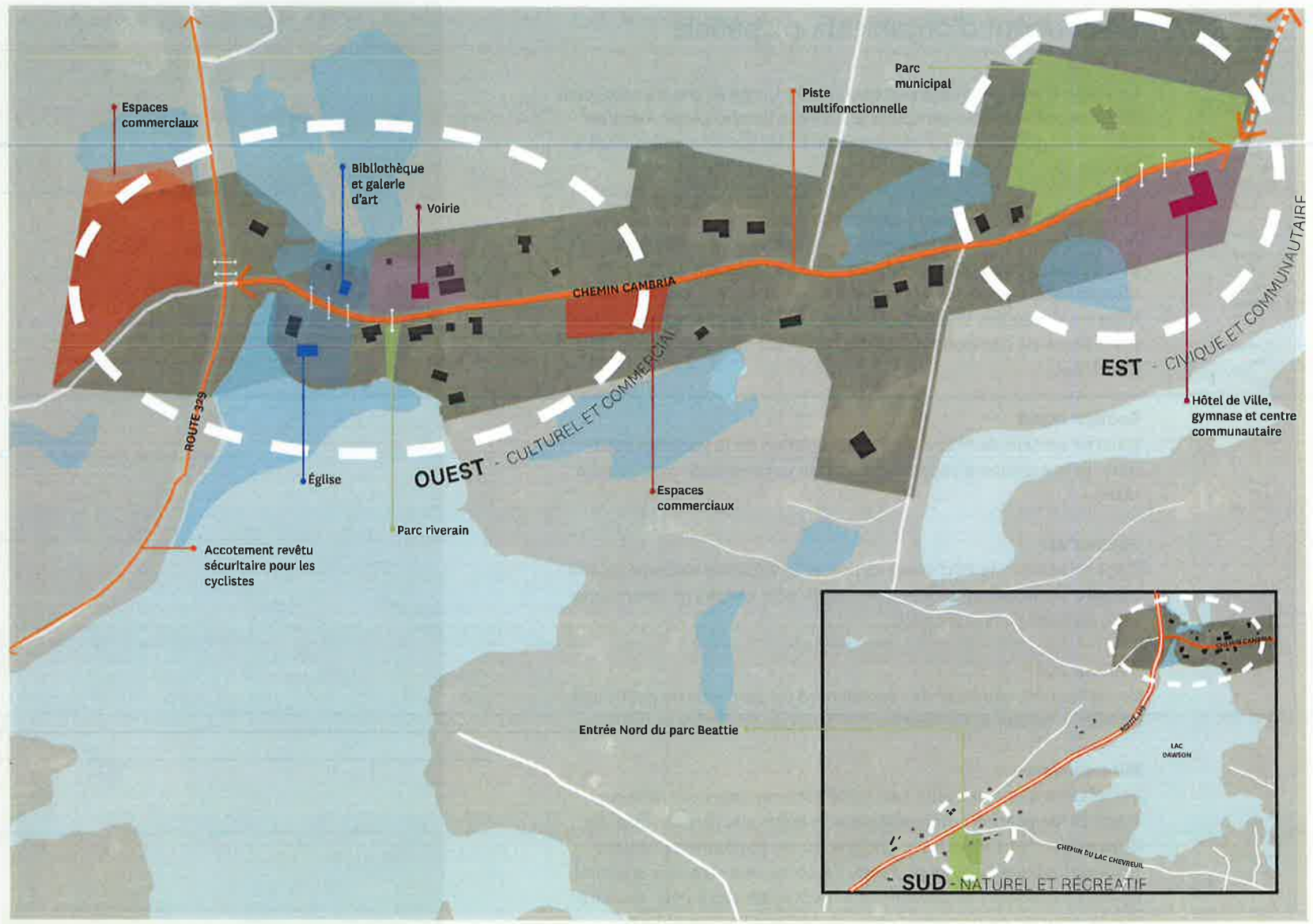
Mise en réseau

La création d'une nouvelle centralité commerciale et le renforcement de la vocation communautaire et culturelle du pôle local de Gore exigent certaines interventions sur les parcours de déplacement entre les différents secteurs. En outre, une stratégie d'optimisation des espaces de stationnement est essentielle pour s'assurer que la création de nouveaux espaces dédiés à l'automobile ne défigure pas le caractère naturel du pôle local.

Les interventions prévues dans chacun des secteurs sont détaillées dans la section suivante du PPU.



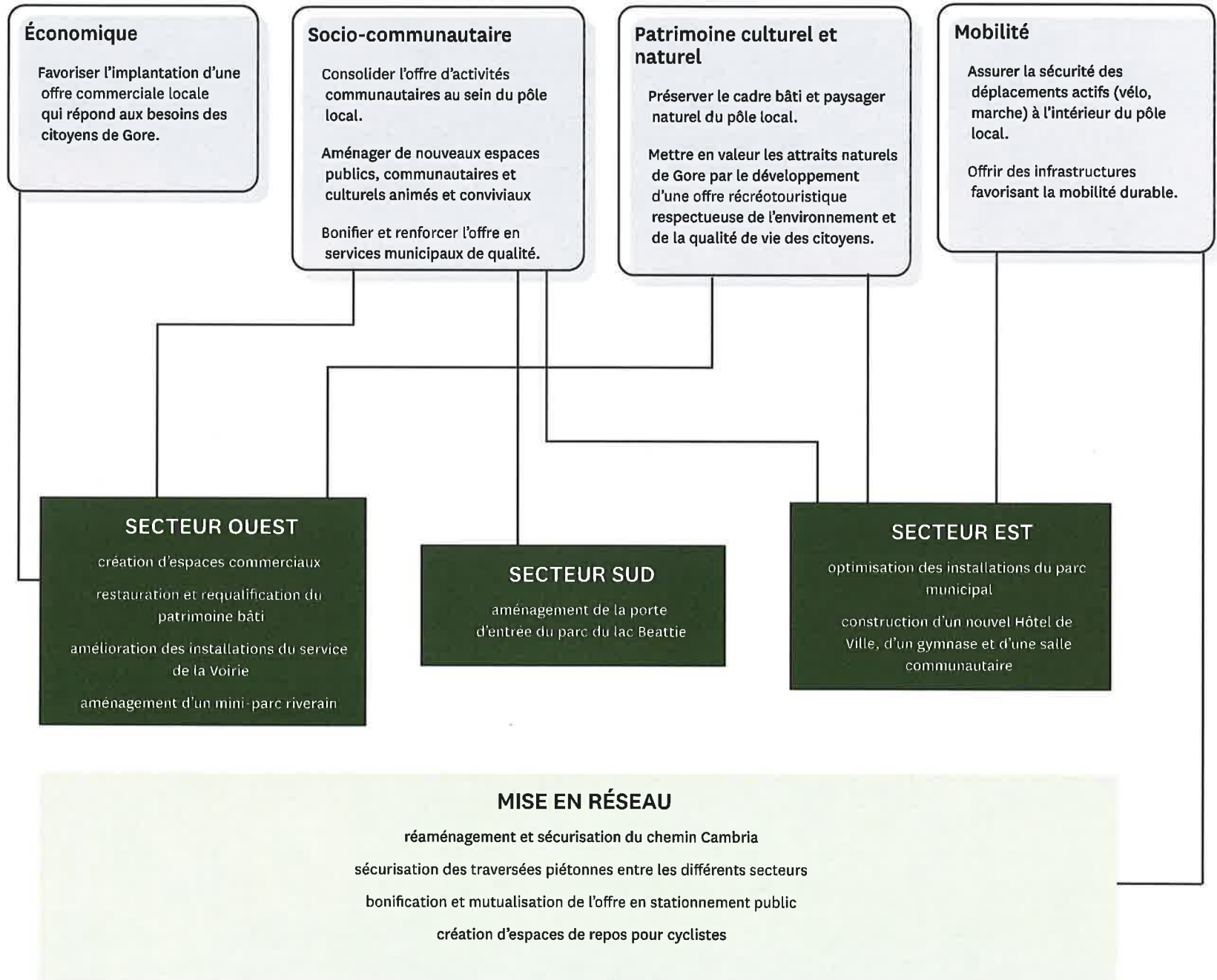
Vision d'avenir



Carte 4 : Concept d'organisation spatiale

Orientations

Interventions





Handwritten signature or initials in blue ink.

1- Amélioration du parc municipal

Afin d'optimiser les aménagements et l'utilisation du parc municipal, plusieurs interventions sont proposées. De nouveaux aménagements permettront de consolider et de structurer les différents usages du parc, entre autres les stationnements, et d'ajouter de nouvelles installations. L'espace consacré aux activités sociales et communautaires se verra augmenter.

Le parc municipal pourra ainsi répondre aux besoins de la communauté, tout comme à ceux des visiteurs tels que les cyclistes, de plus en plus nombreux dans la région. Il est aussi proposé d'améliorer certaines installations insistantes telles que le parc à chien, le jardin communautaire, l'accès au sentier des Pionniers, etc. L'agrandissement du CPE fera également partie des bonifications à mettre de l'avant dans le cadre du réaménagement du parc.



Les nombreux aménagements du parc municipal en font déjà un lieu fort apprécié par la population de Gore. Les interventions prévues au PPU visent à optimiser et à améliorer l'usage des nombreuses infrastructures qu'on y retrouve.

Interventions

- Consolider l'espace alloué au stationnement afin de limiter les déplacements véhiculaires dans le parc :
 - Ajout de bandes végétales et d'aménagements paysagers qui limitent la circulation des voitures.
 - Aménagement d'un débarcadère à proximité du jardin communautaire.
- Créer des liens piétons entre les différentes sections du parc.
- Construire un bâtiment à proximité de la patinoire permettant d'accueillir un vestiaire, au bloc sanitaire, ainsi qu'un garage pour ranger le matériel d'entretien du parc.
- Relocaliser le parc à chien sur une partie du terrain de soccer dans le but de créer un parc canin de plus grande superficie et d'y ajouter un abri.
- Installer un four communautaire et aménager ses abords pour que les gens puissent y pique-niquer.
- Ajouter une scène couverte et créer un espace événementiel pour accueillir différentes prestations et rassemblements communautaires sur l'autre partie du terrain de soccer.
- Agrandir le jardin communautaire actuel sur la pente et une partie du parc à chiens actuel.
- Créer une zone cycliste avec abri à l'est du parc, permettant aux cyclistes de la repérer et de s'y arrêter facilement.
- Réaménager la section du CPE présentement utilisée comme garage et agrandir le bâtiment existant afin de pouvoir accueillir plus d'enfants.
- Mettre en valeur les nombreuses installations du parc, ainsi que l'entrée des sentiers des Pionniers grâce à une signalisation distinctive et efficace.

Enjeux de mise en œuvre

- La présence d'arbres remarquables et matures est à prendre en compte dans les aménagements afin d'assurer leur conservation.
- La topographie qui confère au terrain la présence de pentes allant jusqu'à 10 % (pentes à proximité du stationnement actuel, ainsi qu'à la limite est du parc), limite les aménagements à certains endroits.
- Les infrastructures sanitaires du CPE devront peut-être être déplacées lors de l'agrandissement du bâtiment.

PRIORITÉ : COURT/MOYEN TERME (0-10 ans)



Situation actuelle - Parc municipal (partie est)

Esquisse d'ambiance

Sans représenter le projet d'aménagement définitif de cet espace, l'image ci-dessous permet d'imaginer ce à quoi pourrait ressembler la partie est du parc municipal au terme de son réaménagement.

On y retrouve notamment un four communautaire, des jardins communautaires aménagés en paliers sur la pente, une halte pour les cyclistes, ainsi qu'un espace de rassemblement extérieur muni d'une scène. Le parc à chien est quant à lui déplacé à l'intérieur du parc afin d'offrir aux propriétaires de chien un endroit plus agréable pour faire jouer son animal de compagnie.



Esquisse d'ambiance - Parc municipal (partie est)

Inspirations



← Cette scène extérieure en bois au parc Chanoine-Fleury à Saint-Jean-Port-Joli montre le style d'équipement que la Municipalité de canton de Gore aimerait ajouter dans le parc municipal.



→ Exemple de four à pain couvert pouvant être utilisé en toute saison.



↑ Ce four communautaire se trouve à Darthmough en Nouvelle-Écosse. Il sert lors d'événements rassemblant la communauté dans le parc.

2- Nouvel Hôtel de Ville

Dans le but de mieux desservir la communauté et de faciliter le travail des professionnels de la municipalité, il est proposé de construire un nouvel Hôtel de Ville pour la Municipalité de Canton de Gore. Ce nouveau bâtiment, qui sera érigé au sud du parc municipal le long du chemin Cambria, a pour objectif de répondre au besoin en espace de la municipalité et permettre de moderniser les installations afférentes. De plus, ce nouveau bâtiment abritera un centre communautaire et sportif adapté à l'offre en activités sociales, sportives et communautaires de la municipalité. Son emplacement stratégique permettra de consolider l'orientation socio-communautaire du secteur est du pôle local en offrant des installations complémentaires à celles du parc municipal, dont son stationnement qui pourra être utilisé par les résidents lors d'événements spéciaux au parc.

Interventions

- Acquérir les terrains nécessaires à la construction de l'hôtel de ville et de ses services afférents.
- Construire un bâtiment d'environ 12 000 pieds carrés comprenant :
 - l'Hôtel de Ville de la municipalité de canton de Gore (environ 4 000 pieds carrés) et toutes les commodités associées (bureaux, salles de réunions, installations sanitaires);
 - un centre communautaire (environ 4 000 pieds carrés) comprenant une cuisine communautaire, des salles de cours et des installations sanitaires;
 - un gymnase simple comprenant des vestiaires et des installations sanitaires (environ 4 000 pieds carrés).
- Assurer la mise en place d'installations septiques répondant aux besoins créés par les usages du nouveau bâtiment.
- Aménager des espaces de stationnement comprenant une quarantaine de places.
 - Diviser les espaces de stationnement sur le site pour répondre aux différents usagers du lieu (employés municipaux, résidents, etc.).
 - Installer des bornes de recharge pour les véhicules électriques.
- Réaliser un aménagement paysager conservant le caractère boisé du chemin Cambria, respectueux de l'environnement et sécuritaire.
 - Maintenir des plantations le long du chemin Cambria.
 - Favoriser l'emploi de matières perméables au sol et maximiser les surfaces végétalisées.
 - Installer du mobilier urbain (bancs et tables de pique-nique) extérieur pouvant servir tant aux employés municipaux qu'aux usagers.
 - Créer des chemins piétons séparés des espaces dédiés à l'automobile.

Enjeux de mise en œuvre

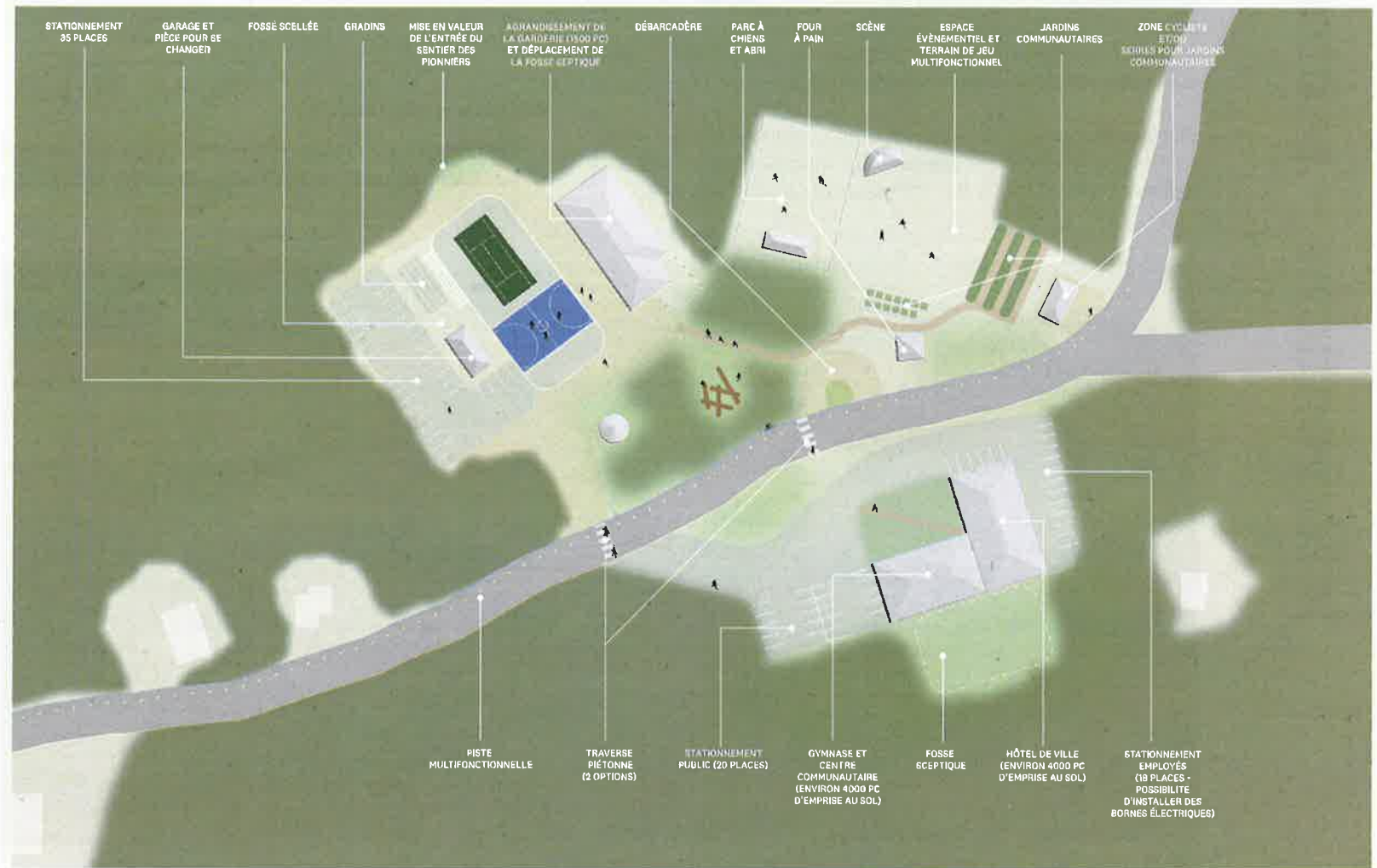
- L'acquisition de terrains par la municipalité est nécessaire à la réalisation du projet.
- Des zones humides sont présentes sur le site ou à proximité, limitant les possibilités de construction et d'aménagement du terrain.
- La topographie du site présente un dénivelé marqué vers l'ouest ce qui limitera les possibilités constructives.
- L'espace requis à la mise en place des installations septiques et le positionnement de ces dernières sera un élément contraignant les possibilités constructives.

PRIORITÉ : COURT TERME (0-5 ans)

Interventions – secteur est

Plan conceptuel

Le plan conceptuel ci-dessous résume présente de façon schématique les principales interventions proposées pour le secteur est du pôle local de Gore. Évidemment, les aménagements que proposent ce plan devront être confrontés aux nombreuses contraintes de mise en oeuvre du secteur.



Plan conceptuel - secteur est du pôle local

3- Implantation d'espaces commerciaux

L'un des principaux enjeux soulevés lors du diagnostic est l'absence de commerces de proximité et de services dans le pôle local de Gore. Cela oblige les résidents de Gore à parcourir plusieurs kilomètres pour se procurer des denrées de première nécessité.

Afin de répondre à cet enjeu, deux sites se trouvant à l'intérieur du secteur visé par le PPU ont été identifiés pour accueillir des espaces commerciaux. Le premier est le site situé au coin du chemin Braemar/Cambria et de la route 329, alors que le second est situé sur le chemin Cambria, dans le secteur ouest.

Bien que les pouvoirs de la Municipalité soient limités en ce qui a trait à l'ouverture d'établissements commerciaux, elle peut tout de même stimuler et attirer des entrepreneurs sur son territoire.

Interventions

- Acquérir les terrains nécessaires à l'établissement de commerces et de services sur les sites identifiés.
- Lier la revente de ces sites à des ententes de développement qui obligent les nouveaux propriétaires à construire des établissements commerciaux, entre autres.
- Au besoin, adopter un programme de subvention pour attirer des commerçants dans le pôle local.

Enjeux de mise en oeuvre

- L'acquisition d'un terrain est nécessaire à la réalisation du projet.
- Cette intervention est dépendante de l'intervention d'entrepreneurs privés.



Localisation approximative des espaces commerciaux envisagés dans le pôle local de Gore. La construction de commerces et de service sur ces terrains repose cependant en grande partie sur l'initiative privée.



Situation actuelle - intersection chemin Braemar/ route 329

Esquisse d'ambiance

Sans représenter un projet d'aménagement définitif, l'image ci-dessous permet d'imaginer ce à quoi pourrait ressembler l'intersection de la route 329 et des chemins Braemar-Cambria après son réaménagement. En effet, la venue d'un commerce attirera certainement plus de passants en voiture, de cyclistes et de piétons provenant du cœur du pôle local sur la route 329. Le réaménagement de l'intersection par, notamment, l'ajout d'un feu de circulation rendrait donc le tout plus convivial et sécuritaire (voir section Interventions - mise en réseau).



Esquisse d'ambiance - Intersection chemin Braemar/ route 329

4- Restauration et requalification de la maison ancienne de style Boomtown

Le pôle local comprend une maison ancienne de style Boomtown située en face de l'église Holy Trinity. Afin de la mettre en valeur et de valoriser le patrimoine culturel et bâti de la municipalité, il est proposé d'acquérir cet immeuble à des fins de développement public. Une restauration du bâtiment devra être effectuée ainsi qu'une réflexion pour sa programmation culturelle.

La bibliothèque municipale qui se trouve présentement dans le centre communautaire pourrait y être installée, alors qu'une concession commerciale, par exemple de type café ou galerie d'art, viendrait bien compléter la vocation culturelle du secteur ouest du pôle local comprenant déjà l'église et le petit centre communautaire. La restauration du bâtiment quant à elle devra assurer une protection des éléments caractéristiques de l'architecture Boomtown, tels que la corniche à modillons et la galerie protégée d'un auvent.

Interventions

- Acquérir l'immeuble
- Déterminer de la vocation et la programmation du bâtiment
- Restaurer la maison afin de pouvoir accueillir des équipements culturels communautaires et mettre en valeur le patrimoine bâti
- Aménager l'espace extérieur pour créer un accès invitant s'harmonisant au caractère boisé du chemin Cambria

Enjeux de mise en œuvre

- L'acquisition d'un terrain est nécessaire à la réalisation du projet.
- Assurer la protection de la maison et la conservation des éléments architecturaux anciens et caractéristiques.

PRIORITÉ : MOYEN TERME (5-10 ans)



La maison ancienne est l'un des derniers bâtiments à témoigner des débuts de Gore et du village de Lakefield dans le pôle local.

Inspiration



En plus de posséder une collection de livres bien garnie, la bibliothèque de North Hatley est aussi un lieu de diffusion pour les artistes locaux et accueille plusieurs activités. Aménagé dans un petit bâtiment datant de la fin du 19^e siècle, son caractère ancien participe au charme villageois du coin.

5- Réaménagement du Service de la Voirie

Pour répondre à une augmentation de la demande liée à la croissance de la municipalité, il est nécessaire d'agrandir et moderniser les espaces dédiés au Service de la Voirie. Ceux-ci sont actuellement situés à l'arrière de l'Hôtel de Ville.

Ainsi, tirant profit du déménagement de l'hôtel de ville (voir les interventions dans le secteur est), il est proposé de réutiliser le bâtiment existant pour le dédier uniquement au Service de la Voirie. Le bâtiment pourra être adapté aux besoins du Service et pourrait accueillir, notamment un atelier de réparation au sous-sol. De plus, la construction d'un nouveau garage en fond de cours permettra de répondre aux besoins en espaces de la municipalité.

Cette intervention nécessite l'acquisition d'une partie des terrains adjacents afin, d'une part, de régulariser l'accès au stationnement qui empiète actuellement sur le lot voisin et, d'autre part, d'assurer l'aménagement optimal du nouveau garage en lien avec les contraintes environnementales liées au site.

Il est également envisagé de créer un stationnement public de quelques places (6 à 10) sur le côté ouest du terrain à proximité du chemin Cambria. Ce stationnement desservira le secteur ouest du pôle local.



Aménagement actuel de l'Hôtel de Ville (en jaune) et du Service de la Voirie (en bleu). L'hôtel de ville pourra accueillir les bureaux et les équipements de la Voirie lorsqu'un nouvel hôtel de ville sera construit.

Interventions

- Adapter le bâtiment actuel de l'hôtel de Ville aux besoins du Service de la Voirie.
 - Aménagement des bureaux.
 - Construction d'un atelier de réparation au sous-sol accessible par l'arrière du bâtiment.
- Acquérir une partie des lots adjacents.
 - Pour régulariser l'emprise du chemin d'accès à l'arrière du terrain.
 - Pour permettre la construction d'un nouveau garage municipal d'environ 4000 pieds carrés.
- Définir les espaces de stationnement et de mobilité.
 - Aménagement d'un stationnement public de 6 à 10 places en bordure du chemin d'accès et sécurisation d'un accès piéton.
 - Aménagement des espaces de stationnement pour les employés en arrière-cour.
- Aménagement d'un escalier permettant d'accéder à l'arrière du site le long du bâtiment principal.
- Aménagement paysager conservant le caractère boisé du secteur en bordure du chemin Cambria.
 - Mise en place d'écrans végétaux limitant les désagréments tels que le bruit et la poussière créés par les usages quotidiens d'un garage municipal.

Enjeux de mise en œuvre

- La construction d'un nouvel Hôtel de Ville est un prérequis à la réalisation de ce projet.
- L'acquisition d'une partie des terrains par la municipalité est nécessaire à la réalisation du projet tel que présenté.
- Les écarts topographiques sur le terrain sont à prendre en compte lors de la planification du réaménagement du site.
- La présence d'installations septiques à l'ouest du bâtiment limitent les possibilités de développement à proximité du chemin Cambria.
- La présence de milieux humides à proximité limite les possibilités de réaménagement.
- Des éléments de stabilisation et de drainage du sol tels qu'un talus de stabilisation et des fossés sont à prévoir.

PRIORITÉ : COURT TERME (0-5 ans)

6- Mini-parc riverain

Afin d'offrir un nouvel espace public à l'entrée du pôle local, ainsi qu'un accès visuel au lac Dawson, il est proposé de créer un petit parc riverain en bordure de ce dernier. Son emplacement permettra de créer une halte pour les cyclistes à proximité de la route 329, ainsi qu'un endroit de détente pour les citoyens et les visiteurs à proximité du lac. Le terrain étant étroit et bordé par des propriétés privées, une attention particulière devra être portée à la cohabitation avec les voisins.

Interventions

- Acquérir le terrain qui accueillera le parc riverain, ainsi que démolir le bâtiment qui s'y trouve.
- Aménager le terrain et ses abords. Exemple : installation de murs végétaux, afin de bien délimiter l'espace public, bornes à l'entrée pour empêcher l'entrée de véhicules motorisés, clôture pour restreindre l'accès à l'eau.
- Mettre en place du mobilier : tables, bancs, etc. et réaliser un aménagement paysager simple.
- Installer une station pour cycliste (table et abri, borne de réparation, etc.), tout en s'assurant de bien l'annoncer à l'aide d'une signalétique efficace pour les cyclistes.

Enjeux de mise en œuvre

- L'acquisition du terrain est nécessaire à la réalisation du projet, tout comme la démolition du bâtiment qui s'y trouve.
- La proximité des propriétés voisines et l'étroitesse du lot sont des éléments importants à prendre en compte dans l'aménagement du parc. Une présentation du projet aux propriétaires voisins devra faire partie de la mise en œuvre de ce dernier.

PRIORITÉ : MOYEN/LONG TERME (5-15 ans)



Bâtiment vétuste à acquérir et à démolir pour permettre l'aménagement du mini-parc riverain.



Vue sur le lac Dawson depuis l'emplacement du mini-parc riverain.

7- Entrée nord du parc du lac Beattie

Dans le but de rendre le parc Beattie plus accessible à partir de la route 329 et d'augmenter l'achalandage autant local que touristique, il est proposé d'aménager une nouvelle entrée au nord de ce dernier, soit à l'intersection du chemin du Lac-Chevreuil et de la route 329. Cette entrée nord deviendra le point d'accès principal au parc et devra être dotée d'infrastructures d'accueil pour les usagers. Il est alors proposé d'acquérir le terrain situé près de l'entrée et de le convertir le bâtiment qui s'y trouve afin d'en faire un chalet de parc. Outre les équipements d'accueil et d'informations pour les randonneurs et autres types d'usagers, on y retrouvera des installations sanitaires, un espace lunch ou café, etc.

L'entrée vers les sentiers multifonctionnels et de randonnée devra être aménagée et bonifiée, entre autres grâce à l'ajout d'une signalisation efficace. Un stationnement fera également partie de la programmation du lieu.

Interventions

- Acquérir le terrain et le bâtiment qui s'y trouve.
- Convertir le bâtiment en chalet d'accueil : rénovation extérieure du bâtiment, division intérieure afin d'implanter les équipements récréotouristiques.
- Consolider et délimiter l'espace alloué au stationnement à l'aide d'aménagements paysagers.
- Aménager l'extérieur du lieu et les espaces de stationnement.
- Installer des bornes de recharge électrique pour les automobiles électriques.
- Implanter une signalétique permettant de se rendre à cette entrée nord du parc Beattie depuis la route 329.

Enjeux de mise en œuvre

- L'acquisition d'un nouveau terrain par la municipalité est nécessaire pour la réalisation du projet.
- Une bonne connectivité entre les différents secteurs du parc Beattie devra être assurée.

PRIORITÉ : COURT TERME (0-5 ans)

Inspiration



Exemple inspirant d'infrastructures d'entrée de parc : le parc familial des Berges à Donnacona.

8- Piste multifonctionnelle et traverses piétonnes sécuritaires

Afin de rendre le pôle local accessible et sécuritaire pour tous, il est proposé de mettre en place des aménagements pour la marche, le vélo et d'autres types de mobilités douces. Une piste multifonctionnelle le long du chemin Cambria sera aménagée de façon à sécuriser les déplacements pour les piétons et cyclistes, tout en conservant suffisamment d'espace pour la voiture. Cette piste permettra aussi de favoriser l'intégration du pôle local dans le réseau cyclable de la région. Elle permettra entre autres de connecter la route 329 aux haltes cyclistes qui seront aménagées au parc riverain et au parc municipal.

De plus, des traverses piétonnes sont nécessaires afin de créer des liens sécuritaires entre les deux côtés du chemin Cambria et lier les principales activités du pôle local. L'intersection du chemin Braemar/Cambria et de la route nécessite en outre une attention particulière et plusieurs interventions de façon à connecter les commerces du côté ouest de la route au reste du pôle local.

a- Interventions le long du chemin Cambria

- Aménager temporairement une piste multifonctionnelle (piétons et cyclistes) à l'aide de bollards sur un seul côté du chemin Cambria.
- Lors de la réfection du chemin, aménager une piste multifonctionnelle plus formelle (piste cyclable en site propre ou corridors unidirectionnels), notamment par l'acquisition de bandes de terrains à ses abords pour élargir l'emprise de la route.

Enjeux de mise en œuvre

- L'étroitesse du chemin Cambria et de l'emprise municipale, de même que la présence de fossés, complexifient la mise en place de la piste multifonctionnelle.
- Les destinations sur le chemin Cambria sont à consolider (secteur est et ouest) avant d'amorcer ce projet.

PRIORITÉ : COURT/MOYEN TERME (0-10 ans)



Coupe schématique montrant l'aménagement d'une piste multifonctionnelle sur le chemin Cambria et présentée à titre indicatif. L'élargissement de l'emprise du chemin permettrait d'aménager une piste d'environ 1,8 à 2m de large ou deux bandes unidirectionnelles d'environ 1m. Lors de la réfection du chemin, une évaluation plus précise des possibilités de réaménagement sera effectuée.

Inspiration



Exemple de bollards amovibles pour délimiter une piste multifonctionnelle.

Interventions pour les traverses piétonnes

- Aménager de traverses piétonnes balisées sur le chemin Cambria et des systèmes de régulation de la vitesse :
 - Entre le futur Hôtel de Ville et le parc municipal.
 - Entre le parc riverain et le Service de Voirie/ la nouvelle bibliothèque.
- Déposer des demandes auprès du ministère des Transports du Québec pour :
 - La diminution de la vitesse à 70 ou 50 km/h sur la route 329 à proximité du pôle local.
 - L'ajout d'un feu de circulation à l'intersection de la route 329 et des chemins Cambria/ Braemar.

Enjeux de mise en œuvre

- La responsabilité des aménagements sur la route 329 relève du ministère des Transports du Québec.

PRIORITÉ : COURT/MOYEN TERME (0-10 ans)

9. Bonification et optimisation de l'offre en stationnement public

Les différentes interventions du PPU permettent le maintien et la création de plusieurs espaces de stationnement public. C'est en effet environ de 120 cases de stationnement public qu'on retrouvera dans le pôle local au terme de projets, dont certaines seront munies de bornes de recharges électriques. Ces stationnements sont répartis de façon approximative de la manière suivante :

Secteur est

- Nouvel Hôtel de Ville : 40 cases
- Parc municipal : 35 cases

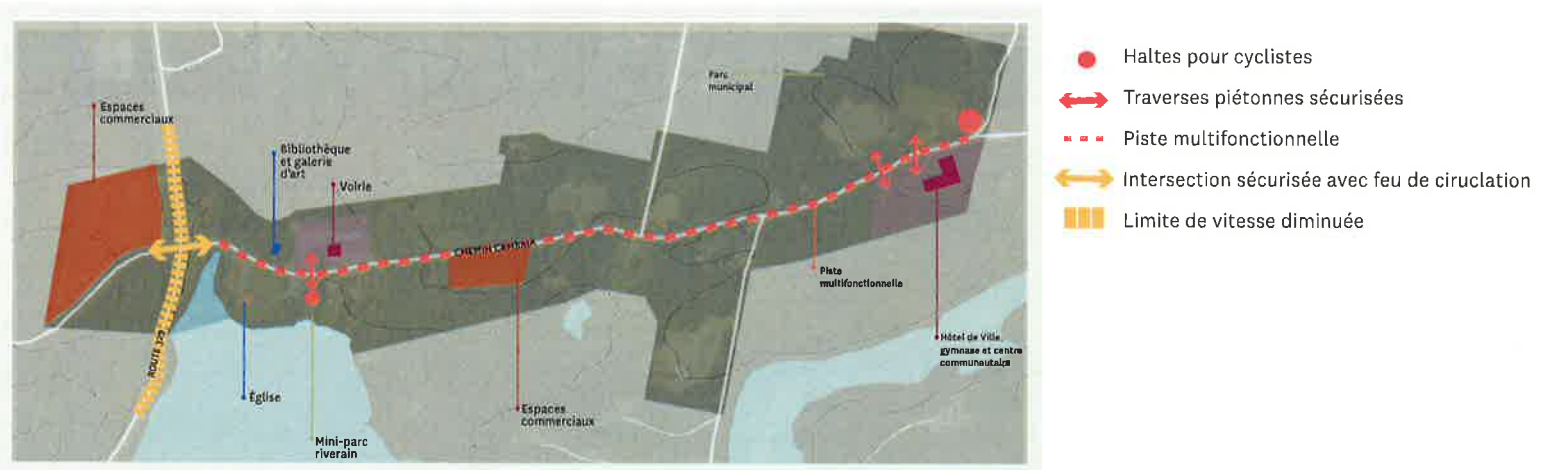
Secteur ouest

- Site de la Voirie et de la maison ancienne : 10 cases
- Église : 5 cases

Secteur sud

- Entrée nord du parc du lac Beattie : 30 cases

Bien qu'il soit probable que le nombre exact de cases soit revu au moment de la mise en œuvre des interventions, la stratégie de stationnement globale vise surtout à assurer l'utilisation optimale des cases existantes et créées.



Carte 5 : Synthèse de la mise en réseau des interventions



ke

Programme d'acquisition des immeubles

Afin de favoriser la réalisation de la vision et des orientations d'aménagement mis de l'avant par le présent PPU, la Municipalité de canton de Gore envisage la possibilité de procéder à l'acquisition de certains immeubles situés dans le secteur visé par le PPU. Ces acquisitions seront faites soit à ses propres fins ou en vue de leur aliénation ou de leur location aux fins prévues par le PPU.

Par l'entremise du PPU, la municipalité de canton de Gore instaure donc un programme d'acquisition des immeubles pour son pôle local, qui constitue le secteur central de son territoire.

Certaines interventions prévues au PPU requièrent en effet l'acquisition et le remembrement de certains lots. La Municipalité entend donc, au besoin, acquérir de gré à gré ou par expropriation les immeubles nécessaires à la réalisation de ces interventions.

Les immeubles pouvant l'objet d'acquisition sont, de façon non limitative, les suivants :

- le lot 5 317 934 en tout ou en partie;;
- le lot 5 317 938 en tout ou en partie;
- le lot 5 317 944;
- une partie du lot 5 318 092;
- une partie du lot 5 319 020;
- le lot 5 318 147 en tout ou en partie;
- le lot 5 318 148 en tout ou en partie;
- une partie du lot 5 318 149;
- le lot 5 317 833 en tout ou en partie;
- une partie des lots jouxtant le chemin Cambria nécessaires pour procéder à l'élargissement de l'emprise de la route.

La Municipalité du canton de Gore se réserve également le droit de procéder à toute autre acquisition de gré à gré ou acquisition par expropriation qui pourront lui permettre d'atteindre les orientations d'aménagement du présent PPU, et ce, conformément aux dispositions de l'article 85 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ c.A-19.1).

Programme de revitalisation

En vertu des pouvoirs que lui confère l'article 85.4 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ c.A-19.1), la Municipalité de canton de Gore pourra adopter par règlement un programme de revitalisation pour le territoire visé par le PPU. Ce programme pourra favoriser la démolition de bâtiments vétuste, la construction de nouveaux bâtiments voués aux usages souhaités et à la rénovation de bâtiments existants.

Dans le cadre de ce programme de revitalisation, la Municipalité de canton de Gore pourra accorder une subvention aux propriétaires ou aux occupants pour la réalisation de travaux conformes au programme. Pour ce faire, la Municipalité pourra établir des catégories d'immeubles et de travaux et les combiner. Elle pourra également établir des conditions qui pourront varier selon les catégories et combinaisons de catégories et décréter qu'une subvention n'est accordée qu'à l'égard de l'une ou de plusieurs d'entre elles. Le montant de cette subvention ne pourra toutefois excéder le coût réel des travaux.

Modifications règlementaires

Certaines modifications de la réglementation d'urbanisme sont nécessaires pour assurer la concordance entre la vision et les orientations portées par le PPU du pôle local de Gore et le cadre réglementaire en vigueur.

Grille de zonage

La grille de zonage de la zone PL-1 qui vise le secteur du pôle local de Gore est modifiée de la façon suivante :

- Pour la catégorie d'usage p3 (communautaire municipal), le taux d'implantation maximal au sol pour les bâtiments principaux et accessoires est de **40%**.



h

Le tableau ci-dessous propose une synthèse des actions par secteurs ainsi qu'une indication de l'échéancier envisagé pour leur réalisation.

Actions et interventions	Intervenants	Échéancier
Secteur est		
1. Optimisation des installations au Parc municipal	Municipalité de Canton de Gore Gouvernement du Québec (subventions possibles)	COURT/MOYEN TERME (0-10 ans)
2. Construction d'un bâtiment qui accueillera l'hôtel de ville, un centre communautaire avec cuisine et un gymnase avec vestiaire	Municipalité de Canton de Gore Propriétaires privés Gouvernement du Québec (subventions possibles)	COURT TERME (0-5 ans)
Secteur ouest		
3. Implantation d'un nouveau pôle commercial	Municipalité de Canton de Gore Propriétaires privés Promoteurs immobiliers Entrepreneurs (commerçants) privés	COURT/MOYEN TERME (0-10 ans)
4. Restauration de la maison ancienne et implantation d'un espace artistique et de la bibliothèque	Municipalité de Canton de Gore Propriétaires privés Gouvernement du Québec (subventions possibles)	MOYEN TERME (5-10 ans)
5. Amélioration des installations du service de la voirie	Municipalité de Canton de Gore Propriétaires privés	COURT TERME (0-5 ans)
6. Aménagement d'un mini-parc riverain en bordure du lac Dawson	Municipalité de Canton de Gore Propriétaires privés	MOYEN/LONG TERME (10-15 ans)
Secteur sud		
7. Aménagement de la nouvelle porte d'entrée du parc Beattie	Municipalité de Canton de Gore	COURT TERME (0-5 ans)
Mise en réseau		
8a. Aménagement temporaire d'une piste multifonctionnelle (projet pilote) sur le chemin Cambria	Municipalité de Canton de Gore	COURT TERME (0-5 ans)
8b. Aménagement pérenne d'une piste multifonctionnelle sur le chemin Cambria lors de la réfection du chemin	Municipalité de Canton de Gore Propriétaires privés Gouvernement du Québec (subventions possibles)	MOYEN TERME (5-10 ans)
8c. Aménagement de traverses piétonnes sécurisées sur le chemin Cambria	Municipalité de Canton de Gore	COURT/MOYEN TERME (0-10 ans)
8d. Sécurisation de l'intersection chemin Cambria /Braemar et route 329 par le réaménagement de l'intersection, l'ajout d'un feu de circulation et la diminution de la limite de vitesse	Municipalité de Canton de Gore Ministère des Transports du Québec	COURT TERME (0-5 ans)
9. Bonification et optimisation de l'offre en stationnement public	Municipalité de Canton de Gore	VARIABLE (DÉPEND DE LA SÉQUENCE DES PROJETS)

RÈGLEMENT 213-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT
SUR LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 213

Municipalité de canton de Gore

Décembre 2021

enclume



A handwritten signature in blue ink, appearing to be the initials "Ae", is written below the logo.

de



RÈGLEMENTS DE LA
BY-LAWS OF THE Municipalité du Canton de Gore

ANNEXE B

Estimation budgétaire

Estimation détaillée des coûts

- | | |
|---|-------------|
| • Coûts d'achat – lot 5 317 934 | 700 000 \$ |
| • Dépôt provenant du fonds de croissance | (35 000 \$) |
| • Coûts d'achat Église Trinity–
lot 5 317 936, 5 319 025, 5 319 026 et 5079979 | 75 000 \$ |
| • Honoraires professionnels – notaires et autres | 5 000 \$ |

Total estimé : 745 000 \$

- | | |
|------------------------|-----------|
| • Emprunt temporaire : | 12 000 \$ |
| • Frais d'escompte | 15 000 \$ |

Total estimé 772 000 \$

Sarah Channell, Greffière-Trésorière
Municipalité du Canton de Gore
23 novembre 2023



RÈGLEMENTS DE LA
BY-LAWS OF THE **Municipalité du Canton de Gore**

[A large, diagonal blue line with a signature in the center, likely representing a signature or a placeholder for a signature.]